



Le **B.A.F.A.** des Compagnons



Les Compagnons des Jours Heureux

26, Rue Jean Jaurès

BP 60882 - 78108 SAINT-GERMAIN EN LAYE CEDEX

Téléphone : 01 39 73 41 41 - Télécopie : 01 39 73 40 46

e.mail : cjh@compagnons.asso.fr

Site Internet : www.compagnons.asso.fr



LE B.A.F.A.

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Qu'est-ce que le B.A.F.A. ?

C'est le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, diplôme délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et permettant d'encadrer des groupes d'enfants au cours de leurs activités en Accueils de Loisirs ou Séjours de Vacances.

Le Cursus B.A.F.A. , sur une durée réglementaire maximum de 30 mois à compter du 1er jour du stage de base :

E t a p e 1 :

Le Stage de Formation Générale (appelé aussi couramment « stage de base » ou « stage théorique ») est d'une durée de 8 jours pleins. Il est dispensé par un Organisme de Formation HABILITE par le Ministère de la Jeunesse et des sports. Le candidat doit avoir 17 ans révolus au premier jour de stage. A l'issue du stage, le candidat peut obtenir l'une de ces deux mentions (accompagnée de conseils pour la suite du cursus) : « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT ». Si le candidat n'a pas eu la mention « satisfaisant », il ne pourra pas effectuer le stage pratique.

E t a p e 2 :

Le Stage Pratique : Il doit avoir lieu en situation d'ANIMATEUR dans un accueil de Loisirs ou un Séjour de Vacances. Il aura une durée de 14 jours en UNE ou DEUX sessions s'il s'agit d'un Séjour de Vacances ou 14 journées s'il s'agit d'un Accueil de Loisirs, Accueil de Jeunes ou accueil de Scoutisme déclaré.

ATTENTION : Il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre le PREMIER et le SECOND stage. Le responsable du stage pratique (c'est le directeur du Séjour ou de l'Accueil) attribuera, à l'issue du stage, l'une des deux mentions « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT » accompagnée de conseils pour la suite de la formation.

E t a p e 3 :

Le Stage d'Approfondissement (appelé aussi « stage de perfectionnement ») sera d'une durée de 6 jours pleins. C'est le troisième et dernier, dispensé - comme le premier - par un organisme habilité à la formation. C'est un stage théorique au cours duquel les candidats font le point sur leur(s) expérience(s) pratique(s) et acquièrent des techniques d'animation complémentaires. A l'issue du stage, le candidat obtient l'une des 2 mentions indiquées ci-dessus.

L'inscription auprès des Directions Départementales Jeunesse et Sports :

Avant de commencer sa formation, chaque candidat devra retirer un dossier formation BAFA auprès de la DDJS de son domicile.



Le Cursus BAFA: Votre cheminement

Première démarche :

Contactez la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) de votre domicile (elle est implantée, en général, au chef-lieu du département).

Demander :

1 dossier de formation BAFA et, le cas échéant, un imprimé de demande de bourse de formation.

Se faire préciser :

Le suivi des étapes de formation (Devez-vous leur remettre les certificats à l'issue de chacun des stages ou leur envoyer le dossier complet en fin de cursus ?)

NOTEZ BIEN : les trois étapes du cursus doivent se dérouler sur un délai de 30 mois maximum.



Première étape :

Le stage de formation générale.

1° **Avant de partir** pensez à préparer l'ensemble des documents nécessaires : le dossier formation et les documents demandés par le chef de stage dans son courrier de présentation.

2° **A l'issue du stage :**

Vous signez, avec le chef de stage, votre « certificat de formation générale ». Ce certificat sera expédié, par nos soins, à la DDJS du lieu où s'est déroulée la formation pour VALIDATION.

3° **Ce certificat VALIDE** par la DDJS vous sera retourné. Veillez à ne pas le perdre, photocopiez-le et ne remettez que des photocopies quand il vous faut justifier de votre qualité d'animateur stagiaire. Selon les consignes données par votre DDJS (Première démarche) vous gardez le certificat ou le leur envoyez.

ATTENTION : il ne peut pas y avoir plus de **18 mois** entre le stage de formation générale et le stage pratique.



Deuxième étape :

Le stage pratique. Formule **A**

Vous avez choisi la formule : « CJH s'engage à me trouver un stage pratique »

1° Les CJH vous adressent un courrier mentionnant votre affectation sur l'un de leurs centres en qualité d'animateur stagiaire. Les coordonnées du directeur du séjour sont données : **VOUS DEVEZ LE CONTACTER** dans un délai maximum de **5 jours**.

2° Avant de partir pensez à préparer tous les éléments demandés par le directeur. Efforcez-vous d'être disponible pour la réunion de préparation du centre au cours de laquelle sera élaboré le projet pédagogique. Préparez vous-même votre séjour en mettant à jour vos outils pédagogiques : jeux, chants, activités manuelles, expression, veillées ...

3° A l'issue du stage, vous signez le certificat avec le directeur du centre qui l'envoie à la DDJS du département où a eu lieu votre stage pratique pour VALIDATION.

4° Dès que vous recevez ce certificat VALIDE, vous agissez comme pour le 3° de la première étape.

Le stage pratique. Formule **B**

Vous avez choisi la formule : « Je trouverai mon stage pratique moi-même »

Vous suivez les points 2 à 4 ci-dessus.



Troisième étape :

Le stage d'approfondissement (ou de qualification)

Mêmes consignes que pour le stage de formation générale (cf. Première étape en remplaçant « certificat de formation générale » par « certificat de stage d'approfondissement »).

Dernière démarche :

Si votre DDJS voulait l'inscription en fin de cursus, vous devez lui expédier le dossier complet : Veillez à ce que les TROIS certificats VALIDES figurent bien dans votre envoi. Gardez une copie de tous les éléments envoyés et de la lettre d'accompagnement.



Nos Formations BAFA

Formule A : CJH assure le stage pratique après formation générale et un placement après approfondissement.

Formule B : Le stagiaire trouvera lui-même son stage pratique, ou son placement après approfondissement.

Tarifs Formations BAFA

| | Formule A | Formule B |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| TRANSPORT ET HEBERGEMENT COMPRIS | | |
| Formation générale BAFA (Base) | 705 € | 530 € |
| Approfondissement BAFA | 570 € | 480 € |
| EXTERNAT ni Transport, ni Hébergement | | |
| Formation générale BAFA (Base) | | 425 € |
| Approfondissement BAFA | | 380 € |

CONTENUS ET EVALUATION DE LA FORMATION

CONTENUS ET METHODES

Quelques exemples.....

Apports théoriques :

- *Législation des séjours de vacances.
- *La responsabilité.
- *La connaissance de l'enfant et ses besoins.
- *La vie quotidienne et collective.

Techniques spécifiques :

- *Chants.
- *Savoir préparer et mener différents types de jeux.
- *Ateliers manuels.

EVALUATION DE LA FORMATION

Elle est basée, entre autres, sur des critères présentés dès le 1er jour : participer à tous les temps de la formation, intégration dans la vie collective, participer au travail en équipe... conformément aux textes en vigueur.

JOURNÉE TYPE INTERNAT :

- 9h00-12h00 : Apports théoriques
- 14h00-18h00 : Techniques spécifiques
- 20h30-22h00 : Veillées
- 22h00-22h30 : Bilan de la journée

JOURNÉE TYPE EXTERNAT :

- 9h00-12h00 : Apports théoriques
- 14h00-18h00 : Techniques spécifiques
- Deux soirées pour veillées de 19h à 23h



Conditions d'inscription

1/ FORMATION GENERALE :

Avoir 17 ans révolus au premier jour de la session (aucune dérogation n'est possible).

Joindre 2 copies recto/verso de la pièce d'identité récente du stagiaire au présent dossier.

Fiche d'inscription dûment complétée avec 2 photos d'identité. (Marquer le nom du stagiaire au dos).

Règlement C.J.H. complété et signé (ci-joint au dos).

Acompte de 230 € (si inscription individuelle).

2/ APPROFONDISSEMENT :

Pas de condition d'âge.

Avoir suivi une session de formation générale et un stage pratique (14 jours).

Fiche d'inscription dûment complétée avec 2 photos d'identité. (Marquer le nom du stagiaire au dos).

Photocopies à joindre au présent dossier d'inscription :

- 1 Copie recto/verso de la pièce d'identité récente du stagiaire

- 1 Copie certificat de stage de base (formation générale), **validée** par DDJS

- 1 Copie certificat(s) de stage(s) pratique(s) **validé(s)** par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du lieu du(des) stage(s).

Règlement C.J.H. complété et signé .

Acompte de 230 € (si inscription individuelle).

3/ POUR TOUTE INSCRIPTION INDIVIDUELLE UNE FACTURE SERA ADRESSEE.

4/ MONTANT DE PARTICIPATION :

Il est indiqué sur le descriptif de la session et doit être réglé, dans sa totalité, 15 jours avant le premier jour du stage. Aucune convocation de départ ne sera envoyée si la totalité n'a pas été versée.

5/ AIDES FINANCIERES :

Certains organismes sociaux peuvent accorder des aides ou pour accéder à un remboursement partiel des frais : Comités d'Entreprises, C.A.F., ASSEDIC, Conseils Généraux... voir page 7.

6/ CONVOCATIONS :

Une convocation vous donnant lieu, dates et heures de départ/retour vous sera envoyée deux semaines avant le départ si votre dossier est complet et le montant de participation intégralement versé.

7/ DESISTEMENT : (retenue)

30 jours et plus avant le début de la session : 61 €.

15 jours avant le début de la session : 122 €.

7 jours et moins, avant le début de la session : 100 %

8/ REPORT D'INSCRIPTION : Nous consulter.

9/ ANNULATION D'UNE SESSION :

Les C.J.H. se réservent le droit d'annuler une session si les conditions d'effectifs, d'hébergement ou d'encadrement ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité. Des propositions de reports seront alors faites aux candidats(e) s.

10/ DUREE ET ISSUE DU STAGE :

Aucun candidat ne saurait se prévaloir d'un droit à un quelconque remboursement ou indemnité s'il ne s'est pas présenté au départ, s'il quitte la session en cours quelle qu'en soit la raison ou s'il n'a pas obtenu une mention « satisfaisant ».

11/ MALADIE - ACCIDENT :

Maladie : les frais occasionnés sont à la charge du stagiaire.

Accident : notre assurance n'intervient qu'en complément des remboursements des organismes sociaux. Nous n'intervenons pas dans les démarches à accomplir.



QUELQUES CONSEILS POUR FINANCER LA FORMATION B.A.F.A

* **Votre caisse d'Allocation familiales (CAF)**

L'imprimé de demande de bourse est à demander à votre Caisse d'Allocations Familiales. L'aide sera octroyée sans condition de ressources, même si vous n'êtes pas allocataire.

* **Direction de la Jeunesse et des Sports**

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de votre lieu de domicile peut vous accorder des aides pour le BAFA en fonction de votre quotient familial.

* **Les Comités d'entreprises**

Ils peuvent parfois décider d'une aide au personnel. Les conditions et les modalités de prise en charge sont spécifiques à chacun et leur montant varie en fonction des entreprises.

* **Les Missions locales**

Si vous avez moins de 26 ans, vous pouvez demander une aide à la Mission Locale de votre circonscription qui étudiera votre situation et vous indiquera les démarches éventuelles à suivre.

* **Les Lycées**

Certains lycées proposent des financements à leurs élèves en fonction de leurs filières et/ou situation économique.

C o n t a c t e z - l e s d i r e c t e m e n t .



Liste DDJS

- o AIN 18, Rue du 23 ème RI 01000 BOURG EN BRESSE (Tél : 04.74.23.44.66.)
- o AISNE 23, Rue Franklin Roosevelt 02000 LAON (Tel: 03.23.27.33.33.)
- o ALLIER Château Bellevue, Rue Aristide Briand 03400 YZEURE (Tél: 04.70.46.84.60.)
- o ALPES DE HAUTE PROVENCE Le Riviera 5, Avenue de Verdun 04000 DIGNE LES BAINS (Tél: 04.92.36.70.00.)
- o HAUTES ALPES 116 bd Georges Pompidou 05000 GAP (Tél: 04. 92.53.16.00.)
- o ALPES MARITIMES 32, Avenue Donadèi 06700 SAINT LAURENT DU VAR (Tél: 04.93.19.40.00.)
- o ARDECHE 3, Avenue Vanel -B.P.625 07006 PRIVAS CEDEX (Tél: 04.75.66.15.42.)
- o ARDENNES 14-16, Rue de la Porte de Bourgogne B.P.847 08011 CHARLEVILLE MEZIERES (Tél: 03.24.52.67.31.)
- o ARIEGE 9, Avenue de Lérida B.P.98 09000 FOIX CEDEX (Tél: 05.61.65.71.41.)
- o AUBE Cité administrative "les Vassauls" B.P.3006 10012 TROYES (Tél: 03.25.70.48.00.)
- o AUDE 8, Rue Camille Saint-Saëns 11000 CARCASSONNE (Tél: 04.68.11.98.98.)
- o AVEYRON Rue de Paraire 12006 RODEZ CEDEX (Tél: 05.65.73.63.63.)
- o BOUCHES DU RHONE 20, Avenue de Corinthe 13006 MARSEILLE (Tél: 04.91.80.83.00.)
- o CALVADOS 6, Avenue Maréchal Montgomery 14000 CAEN (Tél: 02.31.43.26.26.)
- o CANTAL 3, Rue Ampère 15000 AURILLAC (Tél: 04.71.48.72.66.)
- o CHARENTE 492, Rue de Bordeaux 16000 ANGOULEME (Tél: 05.45.67.02.00.)
- o CHARENTE MARITIME Cité Administrative 5, Place des Cordeliers 17026 LA ROCHELLE CEDEX (Tél: 05.46.35.25.30.)
- o CHER 27, Rue Louis Mallet 18016 BOURGES (Tél: 02.48.50.48.48.)
- o CORREZE Place Martial Brigouleix 19000 TULLE (Tél: 05.55.21.81.85.)
- o CORSE DU SUD rue Asp. Michelin - RésidenceJardin du Centre 20176 AJACCIO CEDEX (Tel: 04.95.29.67.67.)
- o HAUTE CORSE 17 bd Hyacinthe de Montera 20200 BASTIA (Tél: 04.95.32.85.85.)
- o COTES D'OR 10 bd Carnot 21000 DIJON (Tél: 03.80.68.39.00.)
- o COTES D'ARMOR 34 rue Paris 22022 SAINT BRIEUC (Tél: 02.96.78.61.62)
- o CREUSE 4, Rue Charles Chareille 23000 GUERET (Tél: 05.55.41.14.20.)
- o DORDOGNE 133 bd Petit Change 24016 PERIGUEUX CEDEX (Tél: 05.53 35.72.00.)
- o DOUBS 27, Rue Alfred Sancey 25000 BESANÇON (Tél: 03.81.41.26.26.)
- o DROME Place Louis le Cardonnell 26000 VALENCE (Tél: 04.75.82.46.00.)
- o EURE Boulevard Georges Chauvin 27023 EVREUX CEDEX (Tél: 02.32.24.86.01.)
- o EURE ET LOIR Cite Administrative - 15, Place de la République 28019 CHARITRES CEDEX (Tél: 02.37.20.50.98.)
- o FINISTERE 13, Rue de la Palestine 29000 QUIMPER (Tél: 02.98.64.99.00.)
- o GARD 5, Rue de la Paix 30031 NIMES CEDEX (Tél: 04.66.28.82.82.)
- o HAUTE GARONNE 5 rue Pont Montaudran 31003 TOULOUSE CEDEX (Tél: 05.34.41.73.00.)
- o GERS 9, Rue d'Espagne - B.P.107 32007 AUCH CEDEX (Tél: 05.62.61.69.80.)
- o GIRONDE 11 rue Père Louis de Jabrun 33082 BORDEAUX CEDEX (Tél: 05.56.10.27.70.)
- o HERAULT 190, Avenue du Père Soulas 34090 MONTPELLIER (Tél: 04.67.10.14.00.)
- o ILLE ET VILAINE 4, Avenue du Bois Labbé 35000 RENNES (Tél: 02.23.48.24.00.)
- o INDRE Cité Administrative - Bd George Sand -B.P.613 36020 CHATEAUROUX CEDEX (Tél: 02.54.53.82.00.)
- o ISERE 11, Avenue Paul Verlaine 38000 GRENOBLE (Tél: 04.76.33.73.73.)
- o JURA 13 rue Louis Rousseau 39021 LONS LE SAUNIER CEDEX (Tél: 03.84.35.27.00.)
- o LANDES 7, Place Francis Planté 40000 MONT DE MARSAN (Tél: 05.58.05.76.30.)
- o LOIR ET CHER Centre Administratif 28, Avenue Maunoury 41011 BLOIS (Tél: 02.54.55.22.50.)
- o LOIRE 9, Rue Claude Lebois 42021 SAINT ETIENNE CEDEX 1 (Tel: 04.77.49.63.63.)
- o HAUTE LOIRE 24, Boulevard Alexandre Clair 43000 LE PUY EN VELAY (Tél: 04.71.09.80.80.)
- o LOIRE ATLANTIQUE Rue François Broussais 44300 NANTES (Tél: 02.40.52.44.44.)
- o LOIRET 122, Faubourg Bannier 45042 ORLEANS CEDEX (Tel: 02.38.77.49.00.)
- o LOT 66, Boulevard Gambetta 46000 CAHORS (Tél: 05.65.53.26.30.)
- o LOT ET GARONNE Parc Municipal des Sports Rue de Lille 47015 AGEN CEDEX (Tél: 05.53.77.48.30.)
- o LOZERE 1 Avenue Père Coudrin 48005 MENDES CEDEX (Tél: 04.66.49.14.20.)
- o MAINE ET LOIRE 26 ter, Rue Brissac 49000 ANGERS (Tél: 02.41.24.35.35.)
- o MANCHE 4, Rue Léon Dériès 50000 SAINT LO (Tél: 02.33.77.14.20.)
- o MARNE 11 Rue Gantelet 51000 CHALONS SUR MARNE (Tél: 03.26.26.98.00.)



Liste DDJS (suite)

- o HAUTE MARNE Centre Agora 13, Avenue des Etats Unis -B.P.570 52012 CHAUMONT CEDEX (Tél: 03.25.32.63.00.)
- o MAYENNE 26, Rue Mortier -B.P.859 53042 LAVAL (Tél: 02.43.53.51.81.)
- o MEURTHE ET MOSELLE 4, Rue du Général Drouot 54057 NANCY CEDEX (Tél: 03.83.30.45.83.)
- o MEUSE Cité Administrative Case Officielle N°124, Avenue du 94^{ème} RI 55013 BAR LE DUC (Tél: 03.29.45.71.30.)
- o MORBIHAN Rue Montaigne - Kercado 56036 VANNES CEDEX (Tél: 02.97.46.29.29.)
- o MOSELLE 27, Place Saint Thiébault 57045 METZ CEDEX 1 (Tél: 03.87.75.41.55.)
- o NIEVRE 3, Place Saint Laurent 58018 NEVERS CEDEX (Tél: 03.86.93.04.40.)
- o NORD 35, rue Boucher de Perthes 59000 LILLE CEDEX (Tél: 03.20.14.42.42.)
- o OISE 28, Rue Saint Pantaléon -B.P.971 60009 BEAUVAIS CEDEX (Tél: 03.44.06.06.06.)
- o ORNE Cite Administrative Place du Général Bonnet 61013 ALENÇON CEDEX (Tél: 02.33.32.50.21.)
- o PAS DE CALAIS 8, Rue Bossuet 62000 ARRAS (Tél: 03.21.23.87.87.)
- o PUY DE DOME 28, Rue Albert Thomas 63038 CLERMONT FERRAND CEDEX (Tél: 04.73.34.91.91.)
- o PYRENEES ATLANTIQUES 6 ter, rue de l'enfant Jésus 64015 PAU (Tél: 05.59.27.27.56.)
- o HAUTES PYRENNES 10, Rue Am. Courbet 65017 TARBES CEDEX (Tél: 05.62.93.05.45.)
- o PYRENEES ORIENTALES 16 bis, Cours Lazare Escarguel 66000 PERPIGNAN (Tél: 04.68.35.50.49.)
- o BAS RHIN 14 rue Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX (Tél: 03.88.76.76.16.)
- o HAUT RHIN Cité Administrative Rue Fleischlauer 68026 COLMAR (Tél: 03.89.24.83.74.)
- o RHONE 239, rue Garibaldi 69003 LYON (Tél: 04.72.84.55.55.)
- o HAUTE SAONE 1, Cours François Villon 70000 VESOUL (Tel: 03.84.97.12.00.)
- o SAONE ET LOIRE 972, Avenue du Mal de Lattre de Tassigny 71031 MACON CEDEX (Tél: 03.85.21.99.00.)
- o SARTHE 5, Rue Chanzy 72016 LE MANS CEDEX (Tél: 02.43.84.20.15.)
- o SAVOIE 6, Montée Valérioux 73000 CHAMBERY (Tél: 04.79.96.12.18.)
- o HAUTE SAVOIE 7, Rue Dupanloup 74000 ANNECY (Tél: 04.50.88.41.40.)
- o PARIS 6, Rue Eugène Oudiné 75013 PARIS (Tel: 01.40.77.55.00.)
- o SEINE MARITIME 35, rue 129^{ème} Régiment Infanterie 76600 LE HAVRE (Tel: 02.35.42.46.16.)
- o SEINE ET MARNE 49, Avenue Thiers 77000 MELUN (Tél: 01.64.10.42.42.)
- o YVELINES 7, Rue Jean-Mermoz cs 20501 78008 VERSAILLES CEDEX (Tél: 01.39.24.24.70.)
- o DEUX SEVRES 15, Rue Langlois 79022 NIORT CEDEX (Tél: 05.49.77.11.00.)
- o SOMME 190 Avenue Général Foy 80000 AMIENS (Tél: 03.22.33.89.00)
- o TARN 18 Avenue Maréchal Joffre 81000 ALBI (Tél: 05.63.43.24.00.)
- o TARN ET GARONNE Rue François Mauriac 82000 MONTAUBAN (Tél: 05.63.92.72.00.)
- o VAR 94 Boulevard Desaix B.P.121 83071 TOULON CEDEX (Tél: 04.94.16.90.90.)
- o VAUCLUSE 28 bd Limbert 84000 AVIGNON (Tél: 04.90.80.40.00.)
- o VENDEE 53, Rue de Verdun 85021 LA ROCHE SUR YON (Tél: 02.51.44.92.00.)
- o VIENNE Boulevard Chasseigne 86000 POITIERS (Tél: 05.49.37.08.80.)
- o HAUTE VIENNE 45, rue Turgo 87000 LIMOGES (Tél: 05.55.33.92.33.)
- o VOSGES 31 bis, Avenue Templiers 88020 EPINAL (Tél: 03.29.64.40.40.)
- o YONNE 12, Bd Gallieni -B.P.11 89010 AUXERRE CEDEX (Tél: 03.86.72.91.89.)
- o TERRITOIRE DE BELFORT 7, Rue Plumeré 90000 BELFORT (Tél: 03.84.21.22.30.)
- o ESSONNE 98, Allée Champs Elysées 91080 COURCOURONNES (Tél: 01.60.91.41.41.)
- o HAUTS DE SEINE Centre Admin. Départ.167-177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE (Tél:01.40.97.45.00)
- o SEINE SAINT DENIS 150, Avenue Jean Jaurès 93000 BOBIGNY (Tél: 01.48.96.23.70.)
- o VAL DE MARNE 12, Rue Georges Enesco 94025 CRÉTEIL CEDEX (Tél: 01.45.17.09.25.)
- o VAL D'OISE 8, rue Traversière 95000 CERGY (Tél: 01.34.35.33.33.)
- o GUADELOUPE Bd Maritime 97100 BASSE TERRE (Tél: 0590.81.33.57.)
- o MARTINIQUE 14, Rue André Alikier -B.P.669 97262 FORT DE FRANCE CEDEX (Tél: 0596.59.03.10.)
- o GUYANE Cité Scolaire - Bd de la République 97305 CAYENNE CEDEX (Tél: 0594.29.92.00.)
- o RÉUNION 14, Allée Saphirs Bellepierre 97487 SAINT DENIS CEDEX (Tél: 0262.20.96.40.)
- o POLYNÉSIE FRANÇAISE Direction Territoriale de la Jeunesse des Sports B.P.67 PAPEETE-TAHITI (Tél: 00689.42.97.67)
- o NOUVELLE CALÉDONIE Direction Territoriale de la Jeunesse des Sports B.P.810 NOUMEA (Tél: 00687.25.23.84.)



LE PROJET EDUCATIF CJH

Fondée en 1969 par une équipe de pédagogues, l'Association "Les Compagnons des Jours Heureux", rigoureusement laïque, s'est fixée pour but, dès sa création, d'offrir au plus grand nombre d'enfants, sans distinction de milieu, des vacances saines et équilibrées qui soient un réel tremplin à leur plein épanouissement.

Sa mission est de participer activement à l'élévation des enfants en transmettant les valeurs de tolérance, de dignité, de respect de soi, des autres et de l'environnement, de justice, de démocratie, de solidarité et de responsabilité.

L'article 3 de ses statuts, dans son 3ème paragraphe, illustre toute la volonté des "Compagnons" à atteindre ces objectifs.

Préside par l'énergie et l'exigence, l'Association réunit un personnel très spécialisé, parfaitement au fait des centres de vacances et toujours soucieux d'améliorer la qualité des prestations offertes.

Pour ce faire, nous devons, d'une part, sélectionner les meilleurs établissements, mettre en place des équipes pédagogiques et sportives de grande qualité, renouveler les activités et les pôles d'intérêt, découvrir tout ce qui peut enrichir encore nos séjours... D'autre part, gérer avec intelligence le "capital confiance" dont nous bénéficions auprès des hôteliers, des clubs sportifs, des transporteurs, des prestataires fréquentés de saison en saison, parfois depuis notre création !

Confiance absolue basée sur le respect de nos engagements. Cette gestion saine nous permet non seulement d'exiger... mais surtout d'obtenir.

A l'équipe permanente du siège qui assure la préparation des sessions, les déclarations administratives, les demandes d'agrément, s'ajoutent les hommes de terrain qui sillonnent la France et l'Europe à la recherche d'implantations et de services toujours meilleurs, qui visitent nos centres en fonctionnement pour contrôler leur bonne tenue, leur conformité avec les postulats de l'organisme, et qui dispensent les conseils nécessaires aux équipes nouvelles.

LES COMPAGNONS, c'est encore... une organisation rigoureuse, construite au fil des années, prenant en compte chaque incident (il en survient toujours, et des plus inattendus) pour en tirer l'enseignement et gérer instantanément même l'imprévisible.

C'est aussi un dialogue constant avec les familles, les représentants des Comités d'Entreprises, les Services sociaux qui nous confient enfants, préados et ados et avec les Directions de notre administration de tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Accueillis dans nos centres pour qu'ils contrôlent eux-mêmes la qualité de nos séjours, ils sont non seulement les interlocuteurs privilégiés de nos Directeurs, mais surtout ceux du Président de l'Association et de l'équipe qui l'entoure. Ensemble, ils font le bilan des séjours, traitent les questions ponctuelles, construisent l'avenir.

Refusant toute imprégnation d'ordre religieux ou idéologique, nous avons toujours su conserver une indépendance précieuse, garante de notre pérennité et de notre fidélité à nos objectifs.

L'agrément national délivré aux Compagnons par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'agrément du Ministère du Tourisme - obligatoire pour tout organisme organisant des séjours à l'étranger - représentent avec la caution bancaire qui y est associée, les arguments les plus sérieux offerts à l'ensemble de nos partenaires.

L'organisation de Classes de Découvertes et de Centres Aérés nous permet d'être l'interlocuteur privilégié des Communes, des grandes Administrations, des Comités d'Entreprises, des Services Sociaux.

Une parfaite connaissance des patrimoines immobiliers et des moyens à mettre en place pour alléger des charges parfois très lourdes lorsque les taux de fréquentation s'amenuisent, nous permettent de leur proposer des solutions nouvelles, de mettre en place les moyens importants qui font revivre une bonne implantation et de réaliser des séjours "sur mesures". Nous souhaitons les associer tous à notre quotidien pour que le projet des Compagnons soit aussi le leur et qu'ensemble nous préparions les lendemains que nous espérons.

Notre mission éducative

L'éducation de l'enfant n'a jamais réclamé autant d'attentions et d'efforts pour le conduire, pas à pas, vers la parfaite maîtrise de son avenir d'homme ou de femme.

La complémentarité du séjour de vacances à la vie familiale et à l'Ecole s'impose de plus en plus comme une évidence. L'enrichissement du jeune dans une vie collective bien conçue lui permet de construire ses relations avec une société exigeante.



Dans le creuset du centre de vacances, la diversité des activités et des échanges lui apporte, au fil des années, une personnalité solide et l'aptitude à bien gérer le quotidien. Car s'il est un milieu où la fête et l'expression collective, riches des multiples facettes de chaque individualité, ont une place pleine et entière, c'est bien le séjour de vacances car l'ambiance dans laquelle il se développe réclame une attention particulière.

En rupture complète avec le quotidien familial et scolaire, il est consacré au jeu, à l'amusement, à la distraction et au rire, objectifs majeurs dans la structure du groupe orienté vers le partage, le sport et la culture empruntée au milieu d'accueil. A l'inverse de ce qui se passe à longueur d'année, toute velléité à sortir du cadre "personnel" y est encouragée, tandis que les tâches quotidiennes y sont accessoires.

Détachés momentanément des préoccupations de la vie courante, les adultes responsables du séjour disposent d'une liberté unique qui leur permet de se consacrer exclusivement à l'enfant.

Le rire, la joie, la satisfaction sont des ingrédients vitaux - au même titre que le travail, la nourriture, le toit. La capacité au partage est directement liée à la pleine et entière satisfaction de l'individu.

Gardons cette réalité à l'esprit pour mieux construire et préserver le petit monde du centre de vacances, qui permet de doter nos jeunes de personnalités épanouies. Condition nécessaire à la bonne maîtrise de leur avenir.

Notre action au service de l'enfance, étayée par un partenariat étroit avec les parents, les responsables des Services Sociaux, des Comités d'Entreprises et des Collectivités Locales qui nous accompagnent depuis notre création, trouve, de plus en plus, avec le recul de deux générations, son entière justification.

Il nous reste à assurer ensemble la pérennité de ces lieux uniques, témoins de toutes les évolutions et de toutes les réussites.

En nous appuyant sur des équipes solides et compétentes, totalement dévouées à l'enfance et dotées des moyens nécessaires, nous avons introduit des conceptions éducatives nouvelles qui ont abouti à la réalisation de véritables "pépinières" d'idées. Dans nos centres, les jeunes sont constamment en situation d'éveil, de curiosité et de progression, au travers du jeu, du sport et de l'animation.

Par nos exigences en termes de qualité, de confort, de sécurité et d'environnement, nous avons fait évoluer les structures d'accueil, au besoin par des partenariats ponctuels pour améliorer les locaux et réaliser des équipements immédiatement accessibles (piscines, pistes de bicross, murs d'escalade, etc). Nous avons généralisé à tous nos séjours les pratiques sportives les plus diverses, par la mise en place d'activités souvent hors de portée des familles.

La "colo" d'hier et le "séjour de vacances" d'aujourd'hui n'ont plus rien de commun : les jeunes ne "passent" plus des vacances... ils les vivent !

Ils partagent avec leurs copains des moments inoubliables, sans jamais percevoir la rigueur des systèmes mis en place par les COMPAGNONS pour permettre cette évolution en parfaite sécurité.

Quatre décennies d'efforts soutenus et d'exigences ardemment défendues, ont totalement bouleversé le petit monde des séjours de vacances dont nous avons, parallèlement, fixé la nouvelle déontologie en termes de bien-être, de vigilance et de sécurité.

Toujours à la pointe de l'information concernant les nouveautés techniques et les courants pédagogiques qui se font jour, LES COMPAGNONS choisissent avec soin ceux qui peuvent enrichir les jeunes.

Ils refusent les modes passagères qui peuvent nuire à la construction de personnalités encore fragiles, l'opportunisme, la démagogie, les activités qui peuvent s'avérer dangereuses.

Mieux que quiconque, ceux qui feuilletent des programmes et des dépliants plus "branchés" les uns que les autres, savent combien on peut séduire avec un rien, promettre sans s'appuyer sur des compétences reconnues, entraîner les jeunes vers de l'aventure à bon marché assortie de risques qu'on ne mesure souvent qu'après-coup, quand ils reviennent et que - parfois - ils racontent.

Aujourd'hui... nous comptons dans nos rangs des Directeurs et des Directrices de centres qui nous ont connus au travers de leur premier séjour... à l'âge de 4 ans !

Séduits par l'attention permanente qui règne dans nos maisons, ils ont apprécié, au fil des sessions, la richesse d'une organisation pensée et conçue à la mesure des jeunes.

Ils savent à présent que ces moments de bonheur résultent d'une préparation détaillée de chaque centre et d'une articulation parfaite des personnels d'encadrement.

LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, c'est un "cercle de qualité" permanent, constamment à la recherche du "mieux", du "meilleur", du "plus" dont bénéficient les enfants et les adolescents qui évoluent dans leurs centres.



Les Compagnons des Jours Heureux

Responsable secteur formation :

Caroline PHILIPPON

26, Rue Jean Jaurès

B.P. 60882

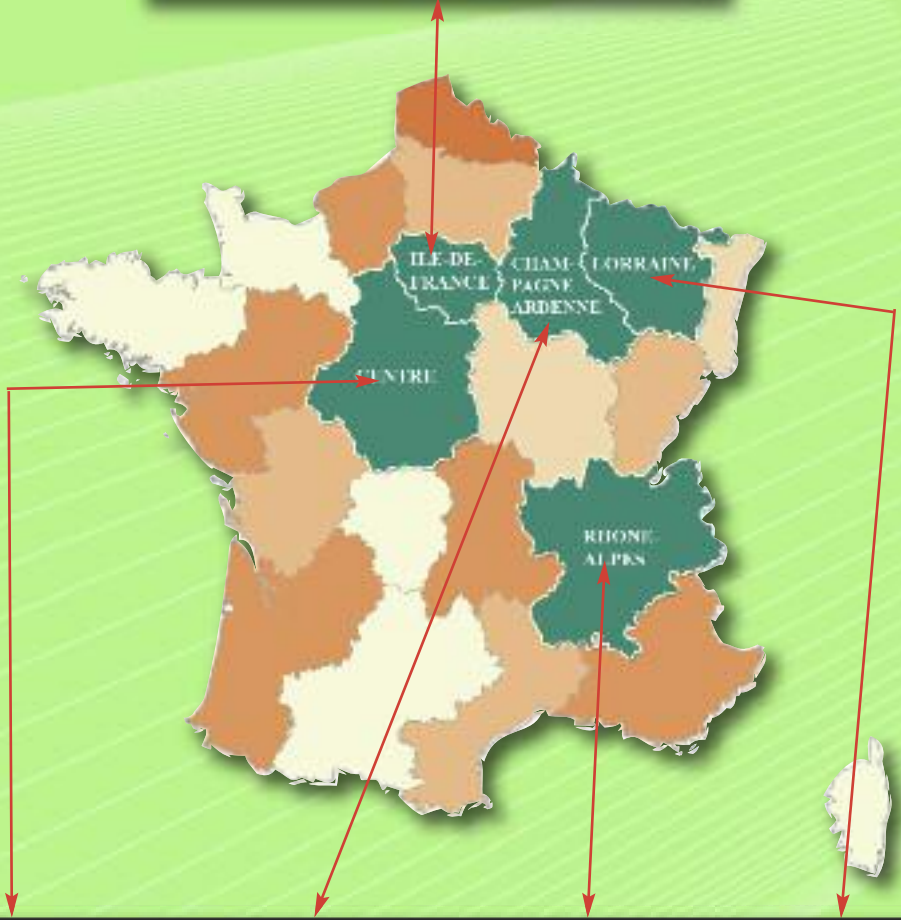
78100 Saint Germain en Laye cedex

Tél: 01 39 73 07 31

Fax: 01 39 73 29 19

e.mail: caroline.philippon@compagnons.asso.fr

Heures de permanence : jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 17h



| Responsable Local | Responsable Local | Responsable Local | Responsable Local |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Boris GONTIER 1 Rue du Prieuré 36320 VILLEDIEU Tél: 06 62 56 34 02 e.mail: boris.gontier@laposte.net | Max VALLET 19, Allée voie des loups 51450 BETHENY Tél: 03 26 02 06 10 e.mail: max.vallet@wanadoo.fr | Pascal LABULLE 263, rue des Althéas 38530 PONTCHARRA Tél: 06 89 90 02 43 e.mail: labulle.pascal@wanadoo.fr | Jean-Pol LAFLOTTE Moulin de Chanteraine Morlaincourt 55500 CHANTERAINE Tél: 03 29 77 05 67 e.mail: moulin.de.chanteraine@wanadoo.fr |
| Heures de permanence : Mercredi et Samedi de 14h à 17h | Heures de permanence : Lundi et jeudi de 14h à 17h | Heures de permanence : Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h | Heures de permanence : Tous les jours de 9h à 12h 14h à 17h sauf samedi et dimanche |